

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

27 Juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, M. GALLET, Y. DUMAS, C. BIOLAY, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, P. GUINOT, V. KRYK, J-O. RABOT, J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE

Absents : M. FOURNIER, C. TOWNSEND,

Absents excusés: M. CHALENDAR, J. DAZIN, G. MASRARI, D. GANNE, F. KHIAR

Procurations: G. MASRARI à H. GRANGE,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

11. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique du 23 mai 2022,

Pour le service enfance jeunesse

Il convient, compte tenu des restrictions du médecin du travail, et en accord avec l'agent concerné pour limiter les risques de troubles musculosquelettiques, de :

- SUPPRIMER le poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires au service enfance à compter du 31 août 2022,
- CRÉER le poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2022

Pour le service des espaces verts

Un recrutement est en cours pour le recrutement du responsable des espaces verts.

Ce recrutement nécessite la création d'un poste de technicien (Catégorie B) pour recevoir les candidats ayant le profil correspondant aux attentes de la collectivité.

Ainsi, il convient de :

- SUPPRIMER les postes à temps complet d'agent de maîtrise, d'agent de maîtrise principal de 2^{ème} classe et d'agent de maîtrise principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2022
- CRÉER un poste de technicien à compter du 1^{er} juin 2022

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **SUPPRIME** les postes suivants :

- Adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 14 heures à partir du 1^{er} septembre
- Agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022
- Agent de maîtrise principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022
- Agent de maîtrise principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022

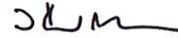
- **CRÉE** les postes suivants :

- Adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 12 heures à compter du 1^{er} septembre 2022
- Technicien à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022

- **DIT** que la dépense est inscrite au chapitre 012.

Fait à Ornex, le 30 juin 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 30 juin 2022

Affiché le : 30 juin 2022



Jean-François OBEZ
MAIRE